

**MAIRIE DE LUMBRES**

LIBERATION  
2023/317

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de  
présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,  
Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

1°

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,  
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

J En l'absence des données communiquées par le comptable

Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20230609-202337-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2023  
Date de réception préfecture : 12/06/2023

**MAIRIE DE LUMBRES**

LIBERATION  
2023/317

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de  
présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,  
Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

1°

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,  
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

J En l'absence des données communiquées par le comptable

Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20230609-202337-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2023  
Date de réception préfecture : 12/06/2023

**MAIRIE DE LUMBRES**

LIBERATION  
2023/317

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de  
présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,  
Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

1°

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,  
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

J En l'absence des données communiquées par le comptable

Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20230609-202337-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2023  
Date de réception préfecture : 12/06/2023

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	
Résultats reportés		742 238,47 €	
Part affectée à investiss	2 855 030,19 €	3 789 309,16 €	
Opérations de l'exercice	2 855 030,19 €	4 531 547,63 €	
TOTAL		1 676 517,44 €	
Résultat de clôture		1 676 517,44 €	
<b>Besoin de financement</b>			
<b>Excédent de financement</b>			
Restes à réaliser DEPENSES			
Restes à réaliser RECETTES			
<b>Besoin total de financement</b>			
<b>Excédent total de financement</b>			
620 619,59 €			
1 055 897,85 €			

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	
Résultats reportés		742 238,47 €	
Part affectée à investiss	2 855 030,19 €	3 789 309,16 €	
Opérations de l'exercice	2 855 030,19 €	4 531 547,63 €	
TOTAL		1 676 517,44 €	
Résultat de clôture		1 676 517,44 €	
<b>Besoin de financement</b>			
<b>Excédent de financement</b>			
Restes à réaliser DEPENSES			
Restes à réaliser RECETTES			
<b>Besoin total de financement</b>			
<b>Excédent total de financement</b>			
620 619,59 €			
1 055 897,85 €			

**MAIRIE DE LUMBRES**

LIBERATION  
2023/317

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de  
présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,  
Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

1°

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,  
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

J En l'absence des données communiquées par le comptable

Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20230609-202337-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2023  
Date de réception préfecture : 12/06/2023

**MAIRIE DE LUMBRES**

LIBERATION  
2023/317

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de  
présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,  
Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

1°

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,  
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

J En l'absence des données communiquées par le comptable

Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20230609-202337-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2023  
Date de réception préfecture : 12/06/2023

**MAIRIE DE LUMBRES**

LIBERATION  
2023/317

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
SUR LE COMPTE DE GESTION

SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence (1) de  
présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,  
Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

1°

2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,  
aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

J En l'absence des données communiquées par le comptable

Accusé de réception en préfecture  
062-216205344-20230609-202337-DE  
Date de télétransmission : 12/06/2023  
Date de réception préfecture : 12/06/2023